

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	33
Nombre de pouvoirs	10
Votants	43



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 013

Fixation du montant des indemnités

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 17H00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Vallière, au nombre de 34, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 6 avril 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

ANTON Gisèle ; MOINE Michel ; DUCOURTIOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline (*Arrivée à 19H17 au point 19*) ; ROUGIER Bernard ; DUGAUD Isabelle ; MALHOMME Elodie (*Départ à 19H15 au point 18*) ; DEBAENST Catherine ; DANIEL Pascal ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacques ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; CHABANT Evelyne ; PERRIERE Vincent ; LEGROS Pierrette (*Départ à 19H00 au point 16*) ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; DEPEIGE Monique ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie et TOURNIER Jacques.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

HAGENBACH Nadine à CHABANT Evelyne ; COLLET-DUFAYS Céline à ROUGIER Bernard (*fin du pouvoir à 19H17 au point 19*) ; HAYEZ Marie-Françoise à MOINE Michel ; BOUQUET Benjamin à DUCOURTIOUX Stéphane ; BAUCULAT Annick à AUMENIER Gérard ; DURAND Serge à BERTIN Valérie ; LABOURIER Dominique à DUGAUD Isabelle ; ESTERELLAS Philippe à NICOUX Renée ; COLLIN Philippe à MERIGOT Pascal ; LEGROS Pierrette à PRIOURET Denis (*Début du pouvoir à 19H00 au point 16*) ; MALHOMME Elodie à LHERITIER Laurent (*Début du pouvoir à 19H15 au point 18*)

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

ROGER Thierry ; LEGER Jean-Luc

Pour rappel, depuis plusieurs années, le montant réel des indemnités des élus communautaires est inférieur au montant maximal de l'enveloppe indemnitaire globale comme rappelé dans le document de séance précédent, afin de prendre part également au redressement des comptes. Cela équivaut à 75% du montant maximal.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, les indemnités ont été revalorisées du fait de l'augmentation de la valeur du point d'indice, mais ne sont toujours pas proches de la valeur maximale.

Après avoir délibéré le Conseil communautaire :

- **FIXE pour le mandat en cours un plafond à 80% au lieu de 75% comme suit :**

Population	Présidents			Vice-présidents		
	% indice 1027	80%	Indemnité brute mensuelle	% indice 1027	80%	Indemnité brute mensuelle
De 10 000 à 19 999 habitants	48,75 %	39%	1569,96 €	20,63%	16,504%	664,37 €

9 personnes ne prennent pas part au vote (Alain DETOLLE - Valérie BERTIN + pouvoir S DURAND - Céline COLLET-DUFAYS - Claude BIALOUX - Laurent LHERITIER + pouvoir de Elodie MALHOMME - Denis PRIOURET + pouvoir Pierrette LEGROS)

CONTRE : 0

POUR : 26

ABSTENTION : 8 (Renée NICOUX + pouvoir de Philippe ESTERELLAS - Jacqueline LABARRE - Benjamin SIMONS - Nadine RAVET - Thierry LETELLIER - Vincent PERRIERE - Christian ARNAUD)

Adopté à l'unanimité des votants

Ainsi fait et délibéré le 13 avril 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIÉE le

25 AVR. 2023

Valérie BERTIN,
Présidente

